



1. Examen du pacte de gouvernance.
2. Lancement d'un appel à candidatures par le réseau de pépinières d'entreprises : Prospection de jeunes entreprises et porteurs de projet.
3. Fonds de concours : fixation de la date de clôture du règlement 2014-2021.
4. Recrutement de 3 contractuels.
5. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
6. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (appels d'offres).

1. EXAMEN DU PACTE DE GOUVERNANCE

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, dont un des objectifs est d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité, prévoit un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI (*conseil du 17 juillet 2020*).

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte (*conseil du 22 mars 2021*).

Le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et leur communauté en établissant un réseau de médiations et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement.

Le bureau émet un avis favorable (une abstention) au pacte de gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres qui lui est présenté et propose sa transmission aux communes pour avis à rendre dans un délai de deux mois.

2. LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURES PAR LE RESEAU DE PEPINIERS D'ENTREPRISES : PROSPECTION DE JEUNES ENTREPRISES ET PORTEURS DE PROJET

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a intégré, au sein de son pôle de développement économique, le réseau de pépinières d'entreprises. Pour rappel, cet outil de développement local a été mis en place en 1992 à l'initiative de la collectivité dans le cadre de la reconversion du bassin de Lacq. Il vise à accueillir, héberger, accompagner des jeunes entreprises de 1 jour de vie à 5 ans.

L'activité même des pépinières d'entreprises se caractérise par la diversité des profils d'entreprises hébergées et par un taux de renouvellement récurrent des jeunes entreprises à intégrer le réseau de pépinières d'entreprises. Ainsi, une réflexion a été conduite pour engager de nouvelles actions de prospections, visant des cibles en lien avec les activités du territoire et les capacités d'accueil des pépinières.

Pour ce faire, le réseau de pépinières d'entreprises souhaite lancer un appel à candidatures visant à accueillir en pépinières d'entreprises, des porteurs de projets, des jeunes entreprises

ayant un projet / une activité de service dans trois secteurs représentés sur le territoire, à savoir : le secteur du service à l'agriculture, du service à l'industrie et du service au tourisme. Cette initiative a une dimension collective et à ce titre, mobilise différents partenaires locaux, régionaux, et sectoriels, l'action des partenaires pouvant renforcer l'attractivité de cet appel à candidatures par leur action et / ou leur notoriété.

3. FONDS DE CONCOURS : FIXATION DE LA DATE DE CLOTURE DU REGLEMENT 2014-2021

Le règlement des fonds de concours 2014 – 2021 se terminant fin 2021, il est proposé de fixer la date de fin de dépôt des demandes de fonds de concours au 26 février 2021. Seules les demandes reçues avec les ordres de service ou les factures acquittées seront instruites en 2021.

Les demandes qui n'émargent pas en 2021 pourront être déposées en 2021 afin d'être intégrées au futur règlement qui prendra effet en 2022.

Ce règlement sera construit selon les critères du règlement précédent, à savoir la strate démographique, le potentiel financier et l'effort fiscal.

Le bureau émet un avis favorable à la date de clôture du règlement des fonds de concours 2014 – 2021 au 26 février 2021.

4. RECRUTEMENT DE 3 CONTRACTUELS

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide **de recruter 1 contractuel chargé de mission digitalisation au service déchets**, de niveau C de la fonction publique territoriale pour 1 an à compter du 18 janvier 2021 (35h/mois), **1 contractuel psychologue en crèche** sur poste permanent de niveau A de la fonction publique territoriale pour 3 ans à compter du 18 janvier 2021 (24 h/mois) et **de créer 1 emploi de gardien de déchèterie** dans le cadre du parcours emploi compétences à compter du 18 janvier 2021, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Mission Locale

5. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de la prolongation sur trois années complémentaires du marché négocié relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commercialisation de la zone d'activités EUROLACQ 2 avec la SEPA, de la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du marché relatif au service public régulier non urbain de transport de voyageurs à la demande et de l'attribution des marchés suivants :

- Formations à destination des jeunes entreprises hébergées en pépinières d'entreprises de la communauté de communes de Lacq-Orthez et de la communauté de communes du Béarn des Gaves
- Analyses des eaux de l'installation de stockage des déchets non dangereux du pôle de gestion des déchets d'Orthez
- Mission de régie et de surveillance des équipements de l'aire de grand passage d'Orthez

6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (APPELS D'OFFRES) :

Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif à la fourniture de matériaux d'aménagement pour la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, comme suit : lot 1 (Paillage Végétal) et lot 4 (Matériaux de protection) à la société CIC (33750 Beychac et Caillou) ; lot 2 (Paillage Minéral) et lot 3 (Matériaux de décoration) à la société EGEA (64140 Lons).

Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif à l'entretien de la zone d'activités Eurolacq II à Artix (64170) - marché réservé à une structure employant du personnel handicapé avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, l'entreprise ALTER EV (64300 Argagnon).

Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif à la prestation de service pour l'exploitation de la station de traitement des lixiviats de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Orthez avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, l'entreprise OVIVE (59113 Seclin) avec les prestations supplémentaires suivantes : maintenance du poste de relevage et des sondes sur site.
